

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,  
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,  
- Vu le Code de la Voirie Routière,  
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées  
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
- Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE (113 rue René Prieur 61100 FLERS – 06.67.34.80.43) d'occuper le domaine public afin de procéder à une tranchée drainante sur la voie communale n° 311, lieu-dit Frilouze, du 04 novembre 2024 au 25 novembre 2024,  
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1** - Afin de procéder à la réalisation d'une tranchée drainante sur la voir communale n° 311, lieu-dit Frilouze, l'entreprise EIFFAGE est autorisée à occuper le domaine public sur ladite voie communale, du 04 novembre 2024 au 25 novembre 2024.

**ARTICLE 2** – Pendant la durée des travaux, le stationnement et la circulation seront interdits à l'avancement du chantier côté.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 5** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE.

**ARTICLE 6** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise EIFFAGE

Fait à LA FERTE-MACE, le 30/10/2024,  
Le Maire, Michel LEROYER

